



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES
suissses 20 ct., offres et demandes
de place 40 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Chez les patrons et ouvriers décorateurs de fonds et cuvettes

On nous écrit :

Vous avez reproduit, dans le dernier numéro de la *Fédération*, un projet de convention entre patrons et ouvriers décorateurs de fonds et cuvettes, dont le but principal sinon essentiel est d'apporter des restrictions au droit d'être patron.

Comme vous le verrez par ma signature — il n'y a aucune nécessité à la reproduire sur le journal — je ne suis pas fabricant de quoi que ce soit et n'appartiens pas au monde de l'horlogerie; mais je suis de la catégorie, plus nombreuse qu'on ne le croit, de ceux qui suivent avec l'attention voulue, la marche et le développement de l'idée syndicale et qui étudient, dans un but de comparaison avec ce qui fut autrefois, les constitutions de nos syndicats professionnels et les conventions qui les lient.

Ce qui ressort de cette étude, lorsqu'on s'y livre sans parti pris, c'est que le rôle des organisations professionnelles est plutôt négatif qu'actif. J'entends par là que l'on prescrit surtout ce qu'il ne faut pas faire, qu'on apporte des restrictions et des entraves à l'exercice de ce qui a, jusqu'ici, été considéré comme appartenant au domaine du droit naturel, et que les Syndicats substituent progressivement leurs règles attentatoires à la liberté du commerce et de l'industrie comme à celle de l'individu, aux lois libérales qui sont encore celles des pays civilisés.

Les syndicats horlogers sont en train de devenir, par la force des choses affirme-t-on, des organismes anti-libéraux, protectionnistes, qui font de leurs membres — lorsque le programme est appliqué rigoureusement — des unités passives, leur donnant en échange une sorte d'accaparement du métier, grâce à l'impossibilité pour d'autres d'y pénétrer.

De groupements défensifs qu'ils étaient au début, ils sont devenus accapareurs, en fermant la porte aux nouveaux venus dans la profession; mieux encore, en empêchant qu'il s'en puisse former.

Le mouvement syndical, très respectable

en ses origines, dévie rapidement et ne sera bientôt plus qu'une adaptation aux conditions sociales actuelles, des jurandes et maîtrises, des corporations du moyen-âge, que la Révolution de 89, dont la démocratie moderne se réclame bruyamment, balaya au profit de la liberté de l'individu.

Les inspireurs des syndicats, des exagérations de leurs lois tout au moins, s'imaginent volontiers qu'ils sont des novateurs et qu'ils vont doter le monde d'un nouvel état social, dont les lois se substitueront à la Loi écrite des Etats, qui est la loi commune à tous les citoyens.

Je ne sais si nous verrons cette substitution. Mais ce qui est certain c'est que nous marchons vers la réalisation d'un état social sensiblement pareil à celui que la Révolution française a détruit et que, l'histoire se répétant toujours, un nouveau coup de balai rendra, à l'individu, soit à chaque homme, la liberté conquise par nos pères, et que sont en train de lui ravir des hommes, animés certes des meilleures intentions, mais qui n'envisagent la solution des problèmes sociaux, qu'au point de vue des intérêts immédiats de leur caste ou de leur profession.

Ce préambule vous paraîtra peut-être ne pas cadrer avec ce qui va suivre. Mais il faut bien poser un principe, si l'on veut examiner les cas particuliers qui en découlent ou s'y rattachent.

J'en reviens au projet de convention qui motive ma correspondance et j'y lis, entre autres restrictions au droit de devenir patron décorateur, ce qui me paraît être une énormité :

2° La commandite de tiers n'appartenant pas au métier, est interdite.

Qu'est-ce qu'un commanditaire ?

C'est un monsieur qui s'intéresse, par ses capitaux, à une entreprise industrielle ou commerciale. Lors de l'inscription au Registre du commerce, son nom, sa demeure et le montant de son apport sont indiqués.

Parfois, il joue un rôle actif dans la société en commandite, en s'intéressant plus particulièrement à la partie commerciale ;

d'autres fois, il se contente du droit naturel de surveillance de l'emploi des capitaux qu'il a apportés à l'entreprise.

C'est, en un mot, l'une des formes de ce qu'il serait si utile de développer au profit de notre horlogerie, *le capital mis au service de l'industrie*.

Les patrons et les ouvriers décorateurs sont en train de supprimer cela.

Il est facile de voir où nous irons, si les autres groupements professionnels suivent l'exemple.

* * *

Nous commenterons dans notre prochain numéro, la première partie de cette correspondance et nous laissons aux intéressés décorateurs le soin de répondre, s'ils le jugent à propos, à ce qui concerne plus spécialement le projet de convention dont il s'agit.

Brevets étrangers en France

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, de la mesure de défense prise par le gouvernement français, contre les dépositaires étrangers de brevets non exploités en France. Voici quelques renseignements complémentaires et le texte même du projet de loi :

Sur la proposition du ministre du commerce, le président de la République a signé un projet de loi portant modification des articles 32 et 37 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention.

Cette loi renferme une clause qui prévoit la déchéance pour défaut d'exploitation; mais cette clause n'est pas suffisamment précise, et l'autorité judiciaire l'a interprétée avec une modération parfois excessive.

Le nouveau projet vise l'obligation d'exploiter les brevets et les dessins ou modèles. Il est bien entendu que des conventions internationales, à conclure sur les bases d'une stricte réciprocité, pourront apporter des dérogations au nouveau régime légal proposé par le ministre du commerce.

Voici le texte du projet dont il s'agit :

Article premier. — Les articles 32 et 37 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 32. — Sera déchu de tous ses droits :
« 1^o.

2^o a). Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France ou dans les colonies françaises dans le délai de trois ans, à dater du jour du dépôt de sa demande ou qui aura cessé de l'exploiter pendant trois années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction.

» b) Le breveté qui aura exploité presque exclusivement ou principalement son invention hors du territoire de la République, ou qui, après un délai imparti par le tribunal saisi de l'action en déchéance, n'aura pas justifié que le produit ou le procédé est fabriqué ou exploité en France ou dans les colonies françaises, dans une mesure suffisante.»

Ces dispositions sont applicables aux brevets en cours.

Le système métrique en Danemark

C'est au roi que, conformément à la loi votée par le Parlement danois, est laissé le soin de fixer la date à laquelle doit être introduit en Danemark le système métrique. La commission chargée d'établir les mesures d'application de la nouvelle loi propose au roi d'adopter les dates suivantes. A partir du 1^{er} avril 1910, le système métrique sera appliqué dans le calcul de toutes taxes officielles et en particulier des droits de douanes. A partir de la même date, il sera permis d'employer les poids et mesures du système métrique dans le commerce et les transactions de tout ordre, si les parties sont d'accord à cet égard. L'application obligatoire et générale du système métrique aurait lieu à partir du 1^{er} avril 1912.

Au Japon

Il y a des indications, dit le *Hochi*, d'où il ressort que le monde financier du Japon prend graduellement un aspect favorable, les cours sur le marché des valeurs à Tokio dénotant une tendance vers la hausse.

La *Gazette Officielle* (Official Gazette) annonce l'organisation d'une commission, en vue de la révision du tarif. Le ministre des Affaires étrangères en sera le président, et il y aura deux vice-présidents et 118 membres. Les noms des vice-présidents et des membres de la commission n'ont pas encore été publiés.

Des statistiques récemment publiées témoignent d'un développement remarquable des dépôts de caisses d'épargne au Japon durant les sept ou huit dernières années. Le nombre des déposants en 1900, par exemple, était de moins de 2 millions et le montant d'environ 24 millions de yen. En juin dernier, le nombre des déposants était de près de 8 millions 1/4 et le montant dépassait de beaucoup 100 millions de yen (250 millions de francs).

On annonce comme imminente la faillite de M. Takahashi Hambei, qui, pendant quelques années, est passé pour être le principal négociant japonais en tissus de laine. Le passif de la maison est porté à 810,000 yen, en contre-partie duquel quelques valeurs (securities) sont détenues par les banques. Il apparaît que la chute de la maison Takahashi woollen goods n'est qu'un élément dans un groupe de désastres semblables, par lesquels quatre autres maisons sont atteintes. La plus proche de la précédente, en importance, est la maison Nakaya, propriété de la famille Koubota. Ses dettes sont évaluées à 400,000 yen, et son actif à environ la moitié de ce montant.

Attention

Plusieurs fabricants d'horlogerie ont reçu de Minsk, des offres d'acheter de l'or à des conditions avantageuses!

Si c'est de l'or c'est de l'or volé. Mais il est plus que probable qu'il s'agit de poudre de cuivre comme ce fut constaté dans d'analogues circonstances.

Inventions-Revue

Il vient de paraître à La Chaux-de-Fonds, un nouveau journal, l'« Inventions-Revue », moniteur suisse des brevets, marques, dessins et modèles, concernant l'horlogerie et les industries annexes. Rédaction-administration : Office général des brevets d'invention, A. Mathey-Doret, ingénieur-conseil, La Chaux-de-Fonds.

Le but de cette revue est développé dans une préface, de M. le conseiller fédéral Comtesse, qui commence comme suit :

« J'ai été parfois, comme bien d'autres, le confident des déceptions et des découragements qu'ont éprouvés maints inventeurs, c'étaient souvent les plus intéressants et les plus humbles, en constatant qu'ils avaient poursuivi la réalisation d'un perfectionnement industriel, alors qu'il avait déjà pris corps dans un modèle antérieurement breveté, et qu'ainsi leurs efforts de plusieurs mois, souvent de plusieurs années, leurs veilles, leurs sacrifices, n'aboutissaient qu'au néant. Mieux renseignés, ils eussent pu appliquer leur esprit d'invention à la recherche d'autres combinaisons, d'autres procédés, et aboutir à un résultat profitable pour eux et pour notre industrie horlogère. Ce sont là des faits plus nombreux qu'on ne le croit dans le martyrologe de nos inventeurs !

« Or, n'est-ce pas leur rendre service que de chercher à leur éviter pareilles déconvenues et rendre du même coup service à notre industrie ? »

Nous souhaitons plein succès à cette publication.

Vingt-deuxième concours ouvert par le Journal suisse d'Horlogerie

Le Comité de rédaction du *Journal suisse d'Horlogerie* ouvre un nouveau concours pour des travaux écrits concernant un *sujet indéterminé*, ayant trait soit à l'horlogerie et à ses diverses branches — tant en fabrication complète qu'en parties détachées, — soit aux industries similaires, boîtes de montres, bijouterie, joaillerie, travail des pierres précieuses, fabrication des pièces à musique, etc. La même personne peut concourir pour des sujets différents; toutefois, dans ce cas, après l'ouverture des plis cachetés renfermant les noms des auteurs, le Comité se réserve le droit de restreindre, dans une proportion à sa convenance, l'ensemble des récompenses attribuées à un même concurrent.

Les mémoires présentés devront être *inédits*; ils peuvent être écrits aussi simplement que possible, même en langage d'atelier, mais il est recommandé d'y joindre à l'appui, s'il y a lieu, des figures ou des photographies. Les objets en nature seront également admis, à condition qu'ils soient accompagnés d'un texte descriptif. Les mémoires et textes, rédigés en français, en allemand, en italien ou en anglais, devront être remis ou expédiés au Conseil d'administration du *Journal suisse d'Horlogerie*, à Genève, jusqu'au 31 août 1909 au plus tard.

Les inventions brevetées dont la description aurait été publiée au moment du prononcé du concours, sont naturellement exclues, mais il est licite de les rappeler et de donner des extraits de cette description à l'occasion d'un travail s'y rattachant.

Les concurrents restent libres de choisir telle matière qui leur paraîtra appropriée à leurs connaissances; toutefois les travaux techniques primeront, à valeur égale, les travaux purement littéraires ou artistiques.

Chaque mémoire devra porter une devise ou un chiffre répété sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 300 francs en espèces sera appliquée, s'il y a lieu, à un ou plusieurs prix. Elle pourra être augmentée ou diminuée suivant le nombre et la valeur des mémoires présentés. Un diplôme spécial sera remis aux concurrents qui auront obtenu un prix ou une mention.

Les travaux récompensés restent la propriété du *Journal suisse d'Horlogerie*, qui se réserve le droit de les publier en tout ou en partie. Les autres, ainsi que les objets en nature, seront renvoyés à ceux de leurs auteurs qui les réclameront.

Genève, janvier 1909.

Démission de notre ministre à Washington

M. Leo Vogel, ministre de Suisse à Washing-

ton, vient d'adresser sa démission au Conseil fédéral pour raisons de santé.

Le Conseil fédéral ne l'a pas encore acceptée, mais, étant donné les motifs invoqués par M. Vogel, il ne pourra pas faire autrement et devrait lui désigner un successeur.

Cette démission sera accueillie avec regrets à Berne, car M. Vogel est un des plus appréciés de nos diplomates de carrière.

M. Leo Vogel, docteur en droit, de Zurich, a été secrétaire de légation à Rome, conseiller à Berlin; il a aussi fait un stage assez prolongé au Département politique.

Ses séjours prolongés à Washington comme secrétaire, puis comme ministre, le qualifiaient spécialement pour le poste qu'il occupait.

Nos rapports commerciaux toujours plus actifs avec les Etats-Unis et les liens nombreux qui unissent notre vieille république avec le jeune et puissant Etat du nouveau monde confèrent au poste de Washington une importance toujours plus grande. Il faut espérer que le Conseil fédéral saura trouver un digne successeur à M. Vogel.

Les lettres de change

La conférence projetée pour l'unification du droit sur les lettres de change comprendra, outre des représentants des Pays-Bas, les délégués de France, Allemagne, Italie, Belgique, Espagne, Suisse, Norvège, Bulgarie, Montenegro, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Costa-Rica, Panama, Pérou, République dominicaine, Chili, Chine, Siam. La participation de nombreux autres pays également assurée.

Boîtes poinçonnées dans les années 1907 et 1908

Le grand tableau comparatif que nous donnons des boîtes poinçonnées dans les années 1907 et 1908, se résume comme suit :

	1907	1908
Boîtes d'or	657.502	565.679
» d'argent	3.138.127	2.123.875
Total	3.795.629	2.689.554
Moins 1908		1.106.075
	3.795.629	3.795.629

La diminution totale est donc de plus du tiers.

A propos d'un conflit

Nous avons publié, dans notre numéro du 9 janvier, une lettre d'un fabricant de cadrans de Bienne, relative à un conflit suivi de suspension de travail dans son atelier.

La *Solidarité Horlogère* consacre à cette lettre un article dont nous reproduisons les passages suivants :

Ce que M. Eggli-Weibel néglige de citer dans sa mise au point, c'est la proposition que nous lui formulions le vendredi soir 27 novembre 1908, dans son bureau; nous lui disions ceci : Pour ne pas mettre sur la rue des camarades par ces temps de crise, n'y a-t-il pas possibilité à ce que vous conserviez tout votre personnel aux mêmes conditions, et du moment que vous avez perte avec les commissions de cadrans bon marché, ne les entreprenez plus; pour nous, nous sommes d'accord à réduire les heures de travail pour autant que vous le jugerez nécessaire. Refus formel de M. Eggli-Weibel; pourtant notre proposition était juste, équitable et surtout logique, animés que nous étions d'un esprit de sacrifice.

Pourquoi ne pas s'en tenir à l'arrangement intervenu le 2 décembre 1908, où nous avions fait une concession appréciable en admettant le renvoi de 4 de nos collègues; non, M. Eggli-Weibel voulait la guerre, et pour des motifs futiles il renvoyait, 8 jours après le premier arrangement, 2 nouveaux ouvriers, prétextant que ceux-ci lui avaient fourni du travail défectueux. Ceci mérite confirmation, car nous sommes certains que Fritz Wiedmer, directeur, ne doit pas avoir la conscience bien tranquille; du moment que le travail en question était sa spécialité, il

aurait bien fait de terminer ce qu'il avait mal commencé. Pour les cas d'insubordination, soit envers M^{me} Egli-Weibel ou son directeur, nous ne voulons pas en rechercher ici les causes, car sûrement cela nous conduirait trop loin, et causerait de bien désagréables surprises.

Nouvelles diverses

Le trust suisse du ciment a vécu. — Le membre le plus important de ce trust, la Société suisse de l'industrie du ciment, a notifié aux maisons fédérées qu'elle ne se maintiendra plus au maximum de production (1500 wagons) fixé

par le contrat. Elle va élever sa production à 6000 wagons. Les maisons coalisées ont décidé de résilier le contrat; chacun reprendra sa liberté d'action et la lutte à coups de rabais va commencer entre les fabriques suisses de ciment, à la grande joie des entrepreneurs.

Consulats. — Dans son dernier numéro, la « Handelszeitung » exprime toute une série de vœux relatifs aux consulats suisses à l'étranger. Elle demande entre autres des rapports consulaires obligatoires, pour le développement de notre exportation. Il serait à désirer aussi que l'ambassadeur suisse au Japon représentât aussi

notre pays à la cour de Chine; qu'on créât des consulats à Schanghai, à Canton, à Hankou, de même qu'à Bombay, Singapour, New-York, Valparaiso, Alexandrie et Smyrne.

Cote de l'argent

du 15 Janvier 1909

Argent fin en grenailles . . . fr. 94.— le kilo.
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100.17 1/2

Tableau comparatif

des poinçonnements effectués et des essais faits par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent pendant chacune des années 1907 et 1908.

Bureaux	Boîtes de montres poinçonnées						Boîtes payant double taxe, et boîtes refusées au poinçonnement		Objets de bijouterie et d'orfèvrerie poinçonnés				Essais de lingots d'or et d'argent					
	Boîtes d'or		Boîtes d'argent		Total des boîtes		1907	1908	1907		1908		1907		1908			
	Pièces	o/o	Pièces	o/o	Pièces	o/o			Pièces	o/o	Pièces	o/o	Pièces	o/o	Nombre	o/o	Nombre	o/o
1. Bienne	42.063	33.774	419.589	257.959	461.652	12,2	291.733	10,9	1.250	575	8.901	10,8	10.312	11,7	3.699	20,9	3.245	19,7
2. Chaux-de-Fds.	474.619	412.052	75.224	34.242	549.843	14,6	446.294	16,6	1.526	2.207	2.337	2,8	1.300	1,4	8.475	47,9	8.443	51,2
3. Delémont	—	7	107.738	64.585	107.738	2,8	64.592	2,4	183	187	—	—	—	—	431	2,4	278	1,7
4. Fleurier	5.034	3.978	143.037	82.462	148.071	3,9	86.440	3,2	734	326	8	0,0	18	0,0	540	3,1	443	2,7
5. Genève	16.038	12.549	189.778	145.336	205.816	5,4	157.885	5,9	36	309	43.323	52,5	41.450	46,9	179	1,0	201	1,2
6. Granges (Soleure)	2.089	2.235	443.695	261.122	445.784	11,7	263.357	9,8	494	494	—	—	—	—	570	3,2	587	3,5
7. Locle	88.585	78.135	129.868	101.885	218.453	5,7	180.020	6,7	90	350	276	0,3	1.570	1,8	1.308	7,4	1.178	7,1
8. Neuchâtel	2	—	22.855	12.274	22.857	0,6	12.274	0,4	72	—	478	0,6	395	0,4	75	0,4	87	0,5
9. Noirmont	13.858	11.900	394.032	296.356	407.890	10,7	308.256	11,5	1.956	584	—	—	—	—	417	2,4	375	2,3
10. Porrentruy	—	—	298.733	170.006	298.733	7,9	170.006	6,3	258	204	—	—	—	—	459	2,6	325	1,9
11. St-Imier	13.355	10.639	204.320	156.228	217.675	5,7	166.867	6,2	512	498	121	0,1	248	0,3	732	4,1	541	3,3
12. Schaffhouse	—	—	75.726	44.164	75.726	2,0	44.164	1,6	—	—	27.157	32,9	33.177	37,5	294	1,7	249	1,5
13. Tramelan	1.859	410	633.532	497.256	635.391	16,8	497.666	18,5	1.345	966	—	—	—	—	521	2,9	559	3,4
Total	657.502	565.679	3.138.127	2.123.875	3.795.629	100	2.689.554	100	8.456	6.700	82.601	100	88.470	100	17.700	100	16.511	100
Plus 1908	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.869	7,1	—	—	—	—
Moins 1908	—	91.823	—	1.014.252	—	—	1.406.075	29,1	—	1.756	—	—	—	—	—	—	1.189	6,7
Objets vérifiés en douane à l'importation	Montres or et argent						358.241	—	531.982	Bijouterie et orfèvrerie				257.276	—	230.790		

Berne, le 11 janvier 1909.

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.



PAUL DITISHEIM
Fabrique « DITIS »
9 bis, Rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds
Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

MONTRES ULTRA PLATES DE TOUS FORMATS. — MONTRES DÉCORÉES.
BAGUES-MONTRES. — MONTRES-BIJOUX. — PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES À BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
Prix généraux annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel
H 10253 C 1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906. 4622



FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
== Spécialité extra-plates et plates soignées ==
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 1632 TÉLÉPHONE

Entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages
Qualité soignée. Derniers avancements.
RUEDIN & C^{IE}
Fabrique d'Horlogerie de Delémont

Hochuli - Brenneisen Exportation **Fabrique de Pierres fines**
Erlach-Cerlier pour l'Horlogerie
Téléphone — Téléphone **Saphirs - Rubis - Grenats**
Spécialité: Qualités soignées et trous olivés 2196
Usine électrique — Installations modernes

BUREAU DE CONTROLE DE PONTARLIER
Edouard Mennard, agent en douane
Invite Messieurs les Fabricants d'horlogerie et monteurs de boîtes à lui adresser toutes leurs boîtes à contrôler, ainsi que tous leurs envois à destination de la France. H 3308 C 2343
Le Bureau de Pontarlier ne desservant aucun fabricant français se trouve tout indiqué à Messieurs les fabricants suisses pour y diriger leurs objets qui y seront traités avec soins et rapidité.
Les colis peuvent m'être adressés soit en douane Pontarlier soit poste restante Verrières-suisse, où je les prends tous les jours.

ED. TRACHSEL, Genève
H 4090 X 35, Croix d'or 2300
Graveur - Décorateur
Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.
Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures. Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadrons or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.
Polissage et finissage de boîtes or soignées.

TRÉFILIERIES ET LAMINOIRS DU HAVRE
H 1395 U Société anonyme au capital de 10 millions de francs 2408
Agence de Bienne (Ancienne maison H. Kleinert & C^o)
Fils de cuivre pour pieds de cadran
Bandes cuivre pour cadrans
Tubes laiton pour caches-poussières



Médailles au Expositions universelles de Paris et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

*** Manufactures de Cartonnages ***
en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 400,000 cartons genres courants.

H 3080 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2143



LEMANIA

Manufacture de Montres

RÉPÉTITIONS

en tous genres, de 17 à 24"
avec ou sans CHRONOGRAPHES

Carillons. Automates. Quantièmes

Par procédés mécaniques modernes

Prix très avantageux

Les montres sont entièrement construites
H 11765 C dans les ateliers 2562

A. Lugrin & Cie

Orient (Val de Joux) - Chaux-de-Fonds

Médaille d'Or: MILAN 1906

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Prêts hypothécaires et sur cédulas. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Étranger. — Service d'épargne.

La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois. Elle délivre des bons de dépôts 4% à 1, 2 et 3 ans; ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du dépôt.

H 10001 C 2600

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour doreurs.

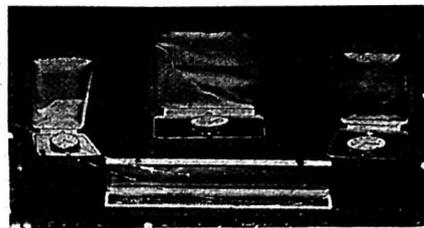
GOTTSCHALCK & Cie

Kreuzlingen

Fabrique d'Ecrins

A choix: H 8037 C 2553

Riche Collection d'échantillons



La Fabrique d'Assortiments à ancre
et en tous genres

HENRI DROZ

au LOCLE

a transféré et agrandi ses locaux:

rue des Tourelles 22

Spécialité de genres soignés et bon courant, interchangeables, jusqu'aux articles les meilleurs marchés.

Spécialité pour les genres antimagnétiques, en séries.

Fabrication d'Horlogerie en tous genres
Spécialité de genres Allemands

de 14 à 19"

Bon courant — — — Bon marché

Léonard Humair

H 92 J

Genevez (Berne)

2750

- CHARLES DEBROT Fils, Le Locle
- Décoration de boîtes or
- en tous genres et pour tous pays, émaux, peintures, gravés riches, guillochés, rayons, Joaillerie.
- Nouveautés pour échantillons de voyage.
- H 8095 C 2557



Catalogues illustrés pour l'Horlogerie et la Bijouterie

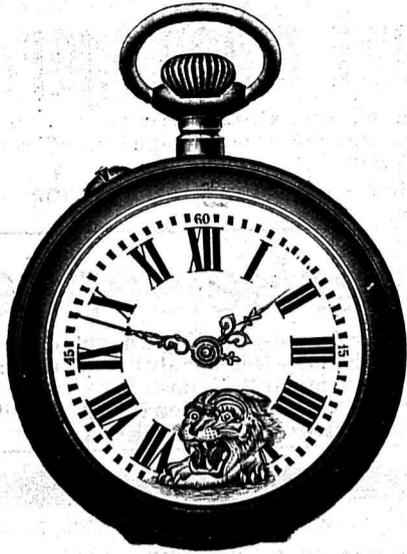
Plus de 600 clichés à disposition R. Haefeli & Fils, Chx-de-Fds

PERRET FILS

Les Brenets (Suisse)

Pendulettes et Automates brevetées

Bonne qualité à bon marché



Automate

H 7364 C



Pendulette

Fritz Lüthy & Co
Aarberg (Suisse) Téléphone

Exportation - Fabrique de Pierres fines pour l'Horlogerie
Spécialité: Qualités soignées et trous olivés
Usine électrique H 11505 C 2209 Installations modernes

★ Société Horlogère Reconvilier ★

Société anonyme par actions.

Directeur, G. Ruedin.

SPÉCIALITÉS: Fabrication mécanique. — Usines électriques. — Maison fondée en 1902. **Montres Automates**
Montres métal et argent, système Roskopf, de 16 à 42 lignes.

H 2072 J 2048



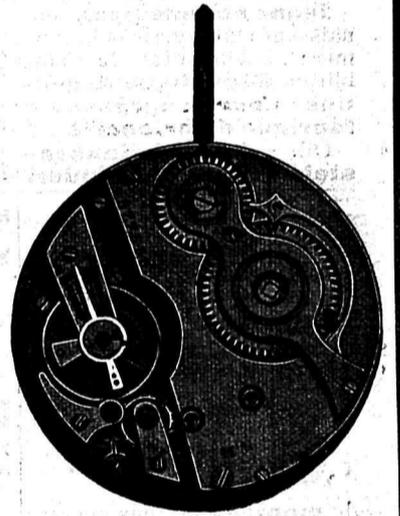
Yeux mobiles



Montre Métièrs



Montre Pendulette



Calibre C

FABRIQUE DE BOITES ARGENT ET GALONNÉES

J. Meier & Cie, St-Imier

Installation moderne — H 753 J 1738

Boîtes en tous genres

Spécialité de genres lentilles extra plates

Prompte et sérieuse exécution. — Téléphone.

RHETIA WATCH CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Montres ancre 17 à 22 lig.

HAUTE PRÉCISION

Réglage parfait, avec et sans bulletin d'observatoire.

H 12216 C

Calibres spéciaux.

2523

PIGUET FRÈRES & CIE, Soc. An.
BRASSUS (Suisse)

la plus grande fabrique et la mieux outillée pour fournir à des prix très avantageux et en qualité soignée, contrepivots, rubis et saphir, non sertis et sertis, parfaitement plats.

H...L 2721

Fournitures de plaques huit, bouts de ponts, coquerets, etc.

Das Verzeichnis der Uhrengrossisten Deutschlands

ist im Leipziger Uhrmacher-Kalender 1909 wieder auf den neuesten Stand gebracht, durchgesehen und ergänzt, erschienen. Es kann als das sorgfältigste und massgebende Adressenverzeichnis bezeichnet werden und sollte bei keinem Fabrikanten fehlen. Preis Fr. 1.— bei freier Zustellung. 2736

Verlag der Leipziger Uhrmacher-Zeitung:

Wilh. Diebener, Leipzig.

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la

Fabrique „Rebberg“ Les Fils de Jean Aegler, Bienne

Maison fondée en 1878

LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58

la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de montres de dames, ancre et cylindre, 10 et 13 lig. en boîtes or, argent et acier.

Nouveaux calibres et marques peuvent être réservés par clients importants. H 999 U 2125

Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse)

Maison fondée en 1869

ZURICH

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les pays. H 4740 Q 2273

E.D. Elias
 HORLOGERIE EN GROS
 EXPORTATION
 12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
 HOLLANDE
 H 40008 C 176

Plaques turques
Pitons Breguet
 H 400100 tous genres 242

FRITZ GRANDJEAN
 LE LOCLE

PIGNONS
 Interchangeabilité garantie

RODÉ-STUCKY
 H...X 6, rue du Château 2526

GENÈVE

Nouveau
Chronographe 16 lignes
 fonctions irréprochables
Répétitions 17 lig. Extra-plates
 2315 Rhabillages H 11707 C

Ernest Goy-Baud
 Parc 81, LA CHAUX-DE-FONDS

République Argentine
 Jeune homme 33 ans, connaissant l'horlogerie et le commerce, a l'intention de s'établir en République Argentine pour représenter fabrique d'horlogerie. 2715
 Off. s. Y 52 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.

BREVETS D'INVENTION
 MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.
 OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ing. Conseil
 H 40.050 C 2741

Acheteur

de montres de tous genres, or, argent, et autres métaux, fantaisie et nouveautés, de lots importants, même égrèges. 2541

Paiement comptant.

L. Bader,
 angle rue Centrale, 1
GENÈVE

FABRIQUE D'HORLOGERIE
 Spécialités de quantités en tous genres

Alfred ROBERT
 rue de la Paix, 107
LA CHAUX-DE-FONDS

Quantités à aiguilles de 16 à 50 lig.
 Quantités double faces
 Quantités à guichets automatique
 Montre universelle
 Montre double tours d'heures
 Montre double faces
 Montres sans aiguille
 H 44680 C Montres garanties 2299

Horloger technicien
 ayant longue pratique, désire

entrep en relations

avec un fabricant d'horlogerie qui s'intéresserait à l'installation d'un atelier d'ébauches. 2731
 Offres sous E 85 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.

Chef mécanicien

Un mécanicien capable, connaissant à fond la fabrication d'ébauches et ayant déjà travaillé plusieurs années dans grandes fabriques, cherche place dans une fabrique d'horlogerie ou dans un atelier.
 Offres sous H 97 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 2737

Mécanicien

On demande un bon mécanicien, bien au courant de l'outillage, pour la fabrication de la boîte de montre et des machines Breguet.

Offres sous chiffres U 5114 C à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2740

Joilliers - Sertisseurs

On demande de bons ouvriers joilliers - sertisseurs

S'adresser à
 2738 **M. J. FERRERO,**
 Joillier, Rhône 49,
 H 381 X Genève.

Un mécanicien

de 30 à 40 ans, connaissant l'outillage moderne pour la fabrication d'horlogerie pourrait entrer tout de suite dans une fabrique du Jura. Fort traitement pour une personne capable. Off. s. S 36 J à Haasenstein & Vogler, Bienne. 2708

Fabrique d'horlogerie

A. GROSSERT
 Crémises (Jura Bernois)
 Spécialité:
montres bracelets
 en tous genres. H 41821 2575
 Montres de dames, rem. cyl. 10 à 13", à vue, demi-vue et bascules. Qualité garantie.

Quelle fabrique

d'ébauches, livre finissages à clef, cyl. 1/4 pl., 15, 16 ou 17", 8 jours. Adresser offres sous H 70 P à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2743

Goupilles de cuvettes

On demande prix et conditions pour livraisons importantes et régulières.

Offres sous chiffres H 61 U à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2742

Employé de bureau

Employé actif, intelligent, correspondant en langues étrangères, très expérimenté dans les travaux de bureau, est demandé par une des 1^{res} maisons de la ville. Place d'avenir. Discretion assurée.

Offres avec références et renseignements complets sur les emplois et salaires antérieurs, s. chiffres J 5055 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2746

Paris

Une maison d'horlogerie (détail) de Paris, bien connue et admirablement située, désirerait s'entendre avec importante fabrique désirant lancer une bonne montre à ancre, 11 à 19 lignes, et voulant faire les sacrifices de publicité nécessaires. 2717

Offres à B. Noël, 15, rue Ambroise Thomas, Paris. H 64 C

Küng-Champod & Cie

La Chaux-de-Fonds
 Daniel JeanRichard, 13 1829

Montres or
 pour Dames et Hommes
 H 10663 C 9 à 19" cylindres
 pour tous pays

Grand choix en montres fantaisie
 Prix avantageux



Jeune horloger connaissant la pièce ancre à fond cherche place comme 2727

acheveur d'échappements

Références à disposition.
 Offres s. N 88 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Fabricants de montres

Voyageur, très sérieux, cherche des 2719
représentations
 de montres en tous genres pour la Suisse.
 Offres sous Gc 243 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

Fabrique d'écrins

très capable, cherche un 2718
représentant sérieux

bien introduit dans la région horlogère du Jura. Forte provision. Les échantillons peuvent facilement être joints à ceux d'autres articles. 2724

Adresser les offres sous P 5089 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Comptable correspondant

Allemand 25 ans, connaissance approfondie de la comptabilité américaine et italienne et possédant quelques notions de la langue française, demande place pour tout de suite ou époque à convenir. Certificats de 1^{er} ordre à disposition. Offres sous M 87 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2728

On offre à vendre

des montres argent, remontoirs et pièces à clef russes. Montres turques argent et métal. 2734

Genre allemand, bonne qualité.
 Ecrire sous chiffres T 5108 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Fabricant d'horlogerie

demande à entrer en relations avec maison en gros pour livraison de petites pièces cyl. soignées, bon courant et nouveauté, prix avantageux.

Adresser les offres sous chiffres H 19 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 2707

Tüchtiger Reisender

der Uhrenbranche, der in Oesterr.-Ungarn gut eingeführt ist, sucht Vertretung leistungsfähiger Fabrik für billige und feinere Taschenuhren, eventuell Reiseposten.

Anträge unter „Tüchtige Kraft E 318“ an Haasenstein & Vogler A. G., Wien I. 2729

Excellente occasion est offerte à des fabricants fournissant bien et disposant de capitaux, fabriquant des montres interchangeables, or et argent, genres courants et qui voudraient se mettre en relations directes avec la clientèle d'horlogerie allemande en se mettant en rapport avec un représentant de 1^{er} ordre. 2720

Prière d'adresser les offres sous F. C. 4009 à l'agence de publicité Rudolf Mosse, Francfort s. M. F. C. 4009

Montres

A vendre quelques cartons montres, 11 1/2 lignes, galonnées, lentille, cuvette métal, 8 trous p. oval, cadran blanc et fondant, mouvement Sonceboz et Robert, pièces garanties sur facture. Prix très avantageux.

Faire offres sous S 5103 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2733



Chef régleur

Régleur de précision, horloger très capable et expérimenté, cherche place analogue ou de visiteur, lanterner, entrée à convenir. Sérieuses références à disposition. 2722

Adresser offr. par écrit sous K 75 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

à vendre

Pour cause de changement de fabrication on offre 2718
un lot important de répétitions 1/4 beau calibre particulier, à différents degrés d'avancement. Affaire avantageuse. Facilités de paiement. Offres s. B 63 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Employée de bureau

Jeune employée de bureau, sténo-dactylographe habile, au courant des affaires d'horlogerie, connaissant bien l'allemand et suffisamment la comptabilité, cherche engagement dans maison de commerce ou établissement industriel de la région horlogère. Prétentions modestes et très sérieuses références.

S'adresser sous chiff. V 137 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2751

KURTH FRÈRES

Granges (Grenchen)
Montres de dames
 en rem. cyl. et ancre
 en tous genres 1808
 demi-plates et extra-plates
 Calottes pour bracelets,
 Boutonnieres et Boules

Nous sommes acheteurs

de lép. 10 1/2 à 11 lignes, cyl., 14 karats, genres Indes.
 Adresser offres Case Stand n° 2823, Genève. H 393 X

TERMINAGES

On demande à entrer en relations avec un bon terminateur, habitué aux genres soignés, à qui l'on fournirait boîtes et mouvements.

Adresser offres sous chiffres X 5128 C à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2745

2 ouvriers sérieux, demandent remontages et achevages

ou achevages seuls, dans les genres bon courant, grandes ou petites pièces, à domicile.
 Offres sous H 36 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 2749

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Edouard Meystre
 à Fleurier
 Montres Genre Boston
 H...N 2747

Maison d'export. à Londres dem. prix-courant de montres et art. d'horlog. Cond. au compt. Adr. offr. s. 7589 à l'ag. de publ. Neyroud & Sons, 14-18, Queen Victoria Street, Londres

Quels fabricants

d'horlogerie seraient disposés à aider 3 ouvriers monteurs de boîtes métal et acier en tous genres, pour le montage de leurs boîtes? 2748
 Offres sous H 41 N à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.